

académie  
Rennes

direction des services  
départementaux  
Côtes d'Armor  
Éducation  
nationale

DIV1D  
Division du 1<sup>er</sup> degré

Dossier suivi par  
Annette BLANCHARD  
Manuella FREOUL  
Gwenola LEMOINE  
Claudie MORCET

T 02 96 75 90 79  
T 02 96 75 90 24  
T 02 96 75 90 23  
T 02 96 75 90 25

F 02 96 75 90 44

Ce.div1d22  
@ac-rennes.fr

Centre Héméra  
8 bis. rue des  
Champs de Pies  
BP 2369  
22023 Saint-Brieuc  
cedex 1

www.ac-rennes.fr

Le recteur

A

Mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs de  
l'Éducation Nationale  
Mesdames et messieurs les directrices et directeurs de  
SEGPA  
S/c de mesdames et messieurs les principales et principaux  
des collèges  
Mesdames et messieurs les directrices et directeurs  
d'établissements spécialisés  
Mesdames et messieurs les directrices et directeurs  
d'écoles élémentaires, primaires et maternelles  
Mesdames et messieurs les professeurs des écoles et  
institutrices(eurs) titulaires et stagiaires

Saint Brieuc, le 4 septembre 2017

**Objet : Cumul d'activités pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré public**

**Références :**

- Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique
- Décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires et agents non titulaires de droit public, modifié par le décret n° 2011-82 du 20 janvier 2011
- circulaire ministérielle n° 2157 du 11 mars 2008
- note de service MEN DAF n° 2010-120 du 26/07/2010

La présente circulaire a pour objet de préciser les règles de gestion des demandes de cumul d'activités, dans le respect des droits et des devoirs de chacun eu égard à la spécificité de la fonction d'enseignant.

**Conditions d'octroi des demandes de cumuls d'activités :**

La loi du 13 juillet 1983, article 25-1, portant droits et obligations des fonctionnaires, dispose que « les fonctionnaires et les agents non titulaires de droit public consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées ».

Cependant, le décret du 20 janvier 2011 leur permet de cumuler une activité accessoire à leur activité principale, sous réserve que cette activité ne porte pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, les enseignants qui assurent une activité sur les temps d'activités périscolaires (TAP) pour le compte d'une collectivité locale doivent formuler une demande d'autorisation de *cumul d'activité à titre accessoire*.

***Le cumul d'activité est subordonné à la délivrance d'une autorisation écrite par l'administration.*** L'absence de cette autorisation expose le fonctionnaire à des éventuelles sanctions disciplinaires. Par ailleurs, tout changement dans les conditions d'exercice ou de rémunération est assimilé à l'exercice d'une nouvelle activité, nécessitant une nouvelle demande d'autorisation.

**Procédure :**

**a) Cumul d'activité à titre accessoire**

L'intéressé adresse une demande écrite (cf annexe 1) qui comprend les informations suivantes :

- Identité de l'employeur ou nature de l'organisme pour le compte duquel s'exercera l'activité envisagée ;
- Nature, durée, périodicité et conditions de rémunération de cette activité, qui s'exerce en dehors des heures normalement dévolues au service et ne peut donner lieu à un aménagement du temps de service.

**b) Cumul d'activités au titre de la création ou de la reprise d'une entreprise:**

L'enseignant qui se propose de créer ou reprendre une entreprise industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole, présente une déclaration écrite (cf annexe 2) trois mois au moins avant la date de création ou de reprise de cette entreprise.

Cette déclaration mentionne l'objet social et la forme juridique de l'entreprise, son secteur et sa branche d'activités, ainsi que, le cas échéant, la nature et le montant des subventions publiques dont cette entreprise bénéficie.

**c) Transmission des demandes :**

Par la voie hiérarchique, à l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de rattachement, qui émet son avis sur la compatibilité de l'activité avec le service public d'éducation, appose son visa et transmet à la DSDEN des Côtes d'Armor (Division du 1<sup>er</sup> degré).

**d) Instruction des demandes de cumul :**

L'administration étudie chaque dossier et examine la compatibilité de la demande avec la réglementation en vigueur et l'intérêt du service public.

La décision est notifiée par courrier à l'intéressé et une copie (pour information) est transmise à l'inspecteur de la circonscription de rattachement.

Remarque : les agents en congé (de formation, de maladie, de longue durée, de longue maladie) ne peuvent exercer une activité accessoire.

Pour le recteur et par délégation  
la directrice académique des services de l'Éducation nationale  
directrice des services départementaux de l'Éducation nationale  
des Côtes d'Armor

**Brigitte KIEFFER**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES A TITRE ACCESSOIRE**

Décret n° 2007-658 du 2 mai 2007

NOM	
PRENOM	
GRADE	
Ecole d'affectation	
Activité principale :	
Fonctions exercées :	
Emploi du temps	

**Projet de cumul avec une activité accessoire :**

Nom de l'employeur	
Adresse	
Nature de l'activité accessoire (préciser si publique ou privée)	
Durée	
Périodicité & emploi du temps	
Montant de la rémunération	
Si plusieurs activités accessoires, description de chaque activité	
Autres renseignements :	

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

(A remplir dans le cas d'un cumul avec une activité accessoire à caractère privé)

Je soussigné(e) .....

déclare sur l'honneur ne pas être chargé(e) dans le cadre de mon activité principale, de la surveillance ou de l'administration de cette entreprise (ou organisme) au sens de l'article L 432-12 du code pénal.

Fait à ..... Le.....

Signature.

**AVIS DE L'IEN**

Avis du supérieur hiérarchique sur la demande de cumul, au regard de la compatibilité de l'exercice avec l'emploi du temps de l'enseignant

.....  
.....  
.....  
.....

Fait à ..... Le.....

Signature,

**DECISION DE L'ADMINISTRATION**

Favorable  Défavorable

Motif : .....  
.....  
.....

Fait à ..... Le.....

Signature,

**DECLARATION DE CREATION OU DE REPRISE D'ENTREPRISE  
DANS LE CADRE D'UN CUMUL  
Décret n° 2007-658 du 2 mai 2007**

NOM	
PRENOM	
GRADE	
Ecole d'affectation	
Activité principale :	
Fonctions exercées :	
Situation actuelle	Titulaire : <input type="checkbox"/> Stagiaire : <input type="checkbox"/> Modalité de service : Temps complet <input type="checkbox"/> Temps partiel (quotité) : .....

**Projet de création ou de reprise d'une entreprise**

Nom ou raison sociale	
Adresse	
Branche d'activités et secteur	
Forme de l'entreprise joindre les statuts ou les projets de statuts	
Nature et montant des éventuelles subventions publiques	
Description de votre fonction ou de votre activité	

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) .....

déclare sur l'honneur ne pas être chargé(e) dans le cadre de mon activité principale, de la surveillance ou de l'administration de cette entreprise au sens de l'article L 432-12 du code pénal.

Fait à ..... Le.....

Signature,

**DECISION DE L'ADMINISTRATION**

Favorable  Défavorable

Motif : .....  
.....  
.....

Fait à ..... Le.....

Signature,